

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'EYGLIS**

---

**Séance du : 5 avril 2023**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le cinq avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Eyglis, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire.

---

**Nombre de conseillers : en exercice : 15, présents : 11 ; votants : 13 ;**

**Présents :** Mesdames et Messieurs Anne CHOUVET, Nicolas DUBOIS, Jean-Marc POULLILIAN, Jean-François PORTET, Etienne HUMBERT, Séverine QUICHOT, Jacques ROUX, Joseph DEVEVEY, Tom VAN DE VELDE, Vincent PELLETIER et Agnès SIMOND.

**Absents :** Marietta DE WEERT et Mickaël CHEBANCE

**Procuration :** Eric COUDRON à Jean-Marc POULLILIAN ; Anne-Laure DUPASQUIER à Nicolas DUBOIS

**Secrétaire de séance :** Jean-Marc POULLILIAN

---

**Objet : Approbation du budget primitif 2023 – Budget Eau**

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et particulièrement son article L.2121-29 ;

Madame le Maire, expose le contenu du Budget en résumant les orientations générales. Ayant entendu l'exposé, qui peut se résumer comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
VOTE	Crédits de fonctionnements votés au titre du présent budget	328 255,32 €	109 050,44 €
+			
REPORTES	Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	219 204,88 €
=			
<b>Total de la section de fonctionnement</b>		<b>328 255,32 €</b>	<b>328 255,32 €</b>

**INVESTISSEMENT**

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris compte 1068)	761 027,89 €	601 688,97 €
+			
REPORTES	Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	159 338,92 €
=			
<b>Total de la section d'investissement</b>		<b>761 027,89 €</b>	<b>761 027,89 €</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		<b>1 089 283,21 €</b>	<b>1 089 283,21 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

- **Adopte** le Budget Primitif de l'Eau pour l'exercice 2023 avec reprise des résultats du compte administratif 2022, conformément au tableau ci-dessus.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.**

Le Maire,

Anne CHOUVET

